

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 20 avril 2010
à la Maison de Commune**

Présidence: M. Erich DURST

Membres présents :	66
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>3</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: MM. Philippe CORDONIER, Angelo MARZOLI, Michel PETER, Jean-Marc BAATARD, Albert GALLEGOS, Otto LOOSLI, Pierre CUANY, Anton EPP et Mmes Angelika CONSTAM, Anne-Catherine DOYER et Marianne WYSS.

Absents non excusés : M. Didier PYTHON, Mmes Nadereh NASSIRI et Marie-Aimée SPERTINI.

A 20 h. 15, M. Erich DURST, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et tous la bienvenue, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il salue également chaleureusement le public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune. La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la secrétaire-suppléante. L'assemblée ayant été convoquée conformément aux dispositions légales et, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- Concernant le remplacement de la secrétaire, M. André OVERNEY, Mme Mercedes ASSAL et lui-même ont auditionné trois candidats le 16 mars 2010. Un candidat s'est désisté lors de l'entretien. Ils ont proposé aux deux candidates, retenues à ce stade de procédure, de venir à la séance de ce soir afin d'effectuer un test de rédaction du procès-verbal. Sur la base de tous les éléments, le bureau sera probablement en mesure de formuler une proposition à l'intention du Conseil pour l'élection de la nouvelle secrétaire lors de la prochaine séance du Conseil en juin. Il remercie Mme Françoise AUBERT d'assurer l'intérim.

- Le 29 février 2010, Monsieur André CAILLET aurait pu fêter ses 90 ans si 2010 avait été une année bissextile ! Né à Curtilles, il a appris de métier de charron et s'est installé à son compte en 1943. Il a effectué 652 jours de mobilisation. En 1988 il est venu habiter aux Croisettes. Père de 6 enfants, 2 filles et 4 garçons il est l'heureux grand-père de 11 petits-enfants et 10 arrière-petits-enfants.
- Le 6 mars, M. Gaston PERRET au Ch. du Polny 30 a pu fêter ses 90 ans. Il est né et a grandi dans une ferme à Chailly, a fait un apprentissage de boucher puis a rejoint les CFF en tant qu'aiguilleur à la gare de Lausanne. Pendant la guerre il a été mobilisé 740 jours. M. PERRET vit à Epalinges depuis les années 1960.
- Voici les résultats des votations du 7 mars 2010 :

1) Recherche sur l'être humain :	2436 oui	262 non	participation 55,61 %
2) Avocat des animaux	: 561 oui	2171 non	participation 55,69 %
3) Taux conversion LPP	: 587 oui	2133 non	participation 55,73 %

Le bureau a été satisfait de pouvoir disposer en plus de la salle des commissions, de la salle des sociétés dans le même bâtiment. Le scrutin s'est bien déroulé et les résultats ont pu être transmis à 12h15. L'utilisation de la salle des sociétés est une bonne solution et pourra être renouvelée lors des prochains scrutins.

- Le 9 mars, le Président a reçu la pétition concernant la halle de tennis. Il l'a transmise à la commission des pétitions pour traitement et elle a été adressée à tous les conseillers. La commission fera son rapport lors d'une prochaine séance.
- Le 7 avril, le Président a rendu visite à M. Georges WICHT, au Ch. des Croisettes 17 pour son 90ème anniversaire. M. Georges WICHT a la joie d'avoir 6 petits-enfants, 13 arrière-petits-enfants et 4 arrière- arrière- petits-enfants. Il a entraîné le FC Epalinges et a également été membre de notre Conseil de 1989 à 2002.
- Lors de chaque visite à un nonagénaire le Président est chargé de remercier la Municipalité et le Conseil pour leurs vœux ainsi que pour le cadeau offert. Il s'acquitte de cette tâche de manière collective pour tous les nonagénaires qu'il a déjà eu le plaisir de rencontrer ainsi que pour les futurs nonagénaires. Il rappelle que le cadeau est composé de fr. 400,- en espèces pour tous, d'un arrangement de fleurs pour les dames et d'un carton de 6 bouteilles de vin pour les messieurs.
- Le scrutin fédéral initialement prévu le 13 juin est annulé faute d'objets à soumettre au peuple. Le prochain scrutin aura lieu le dimanche 26 septembre 2010.
- Au nom du bureau le Président adresse le vœu à la Municipalité, que, dans la mesure du possible, à l'avenir les dates de la vente d'habits et celle du Conseil communal soient décalées. Cela pose un problème évident de logistique, tout le monde ne venant pas à pied ou à vélo.
- Mme Nadereh NASSIRI est membre de la commission de gestion 2009 et a été élue suppléante à la commission des finances lors de la dernière séance. La commission de gestion 2009 n'a pas terminé son mandat. Il y a donc lieu de préciser que Mme

Nadereh NASSIRI ne peut pas siéger à la commission des finances si celle-ci traite les comptes 2009. Comme elle a été élue suppléante et non titulaire, cela ne devrait pas poser de problèmes.

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, celui-ci est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Mme Valérie CROT mentionne qu'à la page 257, il s'agit du groupe hors-parti et non pas du parti radical concernant la candidature de M. Anton EPP.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal du 23 février 2010 **est approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à Mme Susanne DUMONT.

2. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Suite à la démission de M. Mustapha BEN YEDDER, le parti socialiste a présenté une liste complémentaire en proposant M. Laurent BALSIGER. Suite à la démission de M. Daniel LUGINBÜHL, les Verts ont présenté une liste complémentaire en proposant Mme Sophie LAB. Lors de la séance du 16 mars 2010, le bureau a déclaré élus ces deux candidats ; cette décision n'ayant pas fait l'objet d'un recours, il peut être procédé à leur assermentation. Le Président invite les membres du Conseil à se lever et aux candidats à se présenter devant l'assemblée. Il lit la promesse. Après leur prestation de serment, il leur souhaite la bienvenue et leur demande de rejoindre leur place respective au sein du Conseil, sous les applaudissements.

3. CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF AU CHEMIN DU PETIT-VENNES-1^{Ere} ETAPE-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION.

Préavis municipal no 6/2010

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Martin CHEVALLAZ, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, le préavis no 6/2010 est accepté à l'unanimité.

4. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLECTEUR D'EAUX USEES, EN REMPLACEMENT DU COLLECTEUR EXISTANT, ET CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CHEMIN DU VAUGUENY-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION.

Préavis municipal no 7/2010

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

M. Le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Martin CHEVALLAZ, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

M. le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, le préavis no 7/2010 est accepté à l'unanimité.

5. CHANGEMENT DES QUATRE MATS D'ECLAIRAGE DES COURTS COMMUNAUX SIS DANS LES INSTALLATIONS DU TENNIS-CLUB D'EPALINGES DU BOIS-DE-BAN-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION.

Préavis municipal no 8/2010

En préambule, le Président informe l'assemblée qu'il est membre du Tennis-club d'Epalinges.

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Bernard FAUCHERRE, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote

A mains levées, le **préavis no 8/2010 est accepté à l'unanimité.**

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE.

De M. Yvan TARDY, syndic

Achat du Bois-de-la-Chapelle, et vente du bois de Rovéréaz :

Lors de sa séance du mardi 2 mars 2010, le Conseil communal de la ville de Lausanne a donné son accord, quant au préavis no 2009/40, relatif à la vente à la commune d'Epalinges d'une partie de la parcelle RF 535 et de la parcelle RF 536 (Bois de la Chapelle), ainsi que pour l'acquisition de la parcelle communale RF 2811 (Bois de Rovéréaz), par la commune de Lausanne. Le reliquat de cette opération présente un solde à payer, pour Epalinges en faveur de la commune de Lausanne, d'un montant de fr. 59'341.35 (Bois de Rovéréaz fr. 156'000,- / Bois de la Chapelle fr. 215'341.35). La ville de Lausanne doit encore fournir les papiers nécessaires pour l'acte notarié. Tout est en bonne voie afin que la commune d'Epalinges puisse être propriétaire des parcelles situées au Bois-de-la-Chapelle.

De M. René VUILLEUMIER, municipal

Police municipale – réforme :

Suite au refus par le peuple vaudois d'une police unique, une convention a été signée entre l'Union des communes vaudoises et les cantons. Cette convention précise les modalités des devoirs d'une police municipale. Dans cette convention il est indiqué qu'une police doit être à même d'intervenir 24h/24h et 365/365 jours par année. C'est pourquoi la Municipalité a approché la commune de Lausanne avec l'intention d'instaurer une collaboration, dans le cadre de la réforme policière, entre les corps de police d'Epalinges et Lausanne. Il s'agit bien entendu d'une *intention*, et c'est Epalinges qui a approché Lausanne dans ce sens. Mme la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro en a été officiellement avisée. Le cas échéant, cette collaboration fera l'objet d'un préavis municipal au Conseil communal, pour décision.

Plan d'affectation communal :

Suite au plan d'affectation du domaine des Giziaux et des nombreux allers-retours canton-commune, le canton ayant donné son accord définitif, le projet pourra être prochainement mis à l'enquête publique. Préalablement la commune doit encore signer une convention pour un droit de passage entre le dépôt de la voirie et la future déchetterie. Cette convention est en cours d'élaboration et dès qu'elle sera finalisée, la Municipalité pourra mettre à l'enquête. Comme à chaque fois, une information publique sera proposée avant la mise à l'enquête et tous les conseillers seront invités.

De M. Jean-Claude SHEPPARD, municipal

Salle de gymnastique-bassin natation- remplacement chauffe-eau :

Le chauffe-eau de la salle de gymnastique et du bassin de natation de Bois-Murat E, datant de 1976, n'a pas pu être réparé. Il a donc été remplacé et le coût a été de fr. 23'941,- TTC. La facture sera payée via le fonds de réserve pour l'entretien des bâtiments, ce montant n'ayant pas été budgétisé.

Maison de commune – interdiction de fumer :

Il rappelle que l'interdiction de fumer dans les établissements publics, en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2009, s'applique également dans les bâtiments propriété de la commune. En effet, il a été constaté que lors des parties récréatives qui suivent les séances des commissions ad hoc du Conseil communal, il n'est pas rare que des commissaires fument dans le cernotzet. Il les remercie d'y renoncer !

CISTEP :

Suite à l'intervention de Me Denis BETTEMS, conseiller communal, concernant le projet de la nouvelle convention de la CISTEP, un courrier a été envoyé à son Président et à toutes les communes concernées, les Conseils communaux du Mont et de Renens ayant déjà accepté cette nouvelle convention.

La CISTEP s'est alors adressée au service juridique du canton afin de clarifier la conformité de cette convention. Il nous lit un extrait de leur réponse: « L'institution de l'entente intercommunale est régie par les articles 110 et suivants de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC ; RSV 175.11). L'entente intercommunale est une convention, et non pas une personne morale. Par conséquent, elle n'a pas d'organes.

Il découle de ce qui précède que l'article 9 du projet de convention est globalement contraire à la loi.

En effet, premièrement, la « commission intercommunale » n'a pas à avoir des compétences décisionnelles. Il n'appartient pas à cette commission d'adopter quoi que ce soit en lieu et place des Municipalités et des Conseils communaux/généraux des communes, membres de l'entente. La commission intercommunale peut donner des préavis à l'attention des autorités communales, mais le pouvoir décisionnel appartient aux communes.

Ensuite, il semble très douteux que la commission intercommunale puisse requérir la constitution d'un tribunal arbitral, puisqu'elle n'agit pas au nom d'une personne morale. » Il a jugé utile de fournir ces précisions suite à l'intervention d'un conseiller. Il sera demandé aux communes du Mont et de Renens de revoter sur le nouveau projet de convention soumis aux membres de la CISTEP pour approbation.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- Mme Nathalie LINIGER a une demande particulière à soumettre. En effet, suite au décès tragique de Mme Gioconda ROTTURA employée communale, elle souhaite que le Conseil communal observe une minute de silence à sa mémoire.

Accédant à cette demande, M. le Président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.

- Mme Silvia WICHOUUD souhaite faire une interpellation concernant la zone 30 du quartier des Planches/Raidillon/Pré-d'Yverdon.
Il y a dix ans, un comité de pétition, dont M. Michel PERRET ici présent faisait partie, a récolté plus de 220 signatures pour l'instauration d'une zone 30 dans le quartier susmentionné.
Cinq ans plus tard, en 2005, la commune a installé des mesures de modération du trafic. Le 23 novembre 2006, les habitants du quartier ont montré leur intérêt pour le sujet en se déplaçant massivement à la séance d'information organisée par la Municipalité à la salle des spectacles. Suite à cette séance, un sondage auprès de 250 familles a abouti au résultat suivant :

Sur 166 réponses, 124 étaient favorables à la zone 30.

Devant ce plébiscite, la Municipalité a décidé d'instaurer la zone 30 le 30 octobre 2008. Conformément au règlement, un an après sa mise en service, cette zone a fait l'objet d'une expertise pour en déterminer la fiabilité. Des mesures de vitesse doivent être faites à trois endroits différents de la zone. Si 85 % des véhicules roulent à plus de 38 km/h, d'autres mesures de modération doivent être entreprises comme le stipule l'art.6 de l'ordonnance sur les zones 30.

Les habitants du quartier ont malheureusement constaté que cette limitation était fort peu respectée. Suite à diverses interpellations Mme Silvia WICHOUUD a appris que le bureau des radars avait effectué des comptages entre le 29 octobre et 4 novembre 2009, qui ont révélé que deux endroits sur trois ne correspondaient pas à la norme V85.

En conclusion, elle demande à la Municipalité de :

- **prendre les dispositions nécessaires pour homologuer rapidement cette zone 30, condition indispensable à la possibilité d'effectuer des contrôles par la police cantonale.**
- **D'informer le Conseil sur les mesures qu'elle entreprendra afin de rendre cette zone 30 conforme aux exigences.**

M. le Président remercie Mme Silvia WICHOUUD et demande si au moins 5 conseillers soutiennent cette interpellation.

Plus de 5 conseillers soutiennent cette interpellation, elle est donc transmise à la Municipalité qui y répondra lors d'une prochaine séance.

- M. Mazyar YOSEFI, par son interpellation, souhaite obtenir des informations concernant deux aspects de la politique de gestion de la déchetterie communale. La convention signée entre la commune et la déchetterie DESA SA arrive à échéance le 31.12.2010. Il a appris que la société DESA SA souhaite modifier quelque peu l'environnement de la déchetterie pour la transformer, peut-être, en une déchetterie couverte. Il y a d'autres projets, comme une éventuelle déchetterie en sous-sol. Il souhaite, par conséquent, être informé des projets discutés par la Municipalité pour cette échéance de convention.

Une 2^{ème} question d'ordre général, est de savoir si la Municipalité a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer une déchetterie communale. A-t-elle par exemple envisagé d'acquérir un terrain ou d'utiliser un terrain communal pour y implanter une déchetterie communale gérée par du personnel communal ? Cette question lui semble pertinente en comparant les coûts relativement élevés de cette déchetterie avec celles des communes avoisinantes.

Dès lors, conformément aux art. 69 et 69 bis du règlement du Conseil communal, il dépose l'interpellation suivante :

La Municipalité d'Epalinges est invitée à informer le Conseil communal dans les meilleurs délais de toutes les démarches qu'elle a effectué, engagé, projeté, envisagé et/ou qu'elle a commandité à des tiers (ex. : commission d'urbanisme, bureau d'études, juristes, etc.) concernant l'avenir de l'actuelle zone industrielle des Giziaux. La Municipalité d'Epalinges est également invitée à informer le Conseil communal des réflexions menées, des études effectuées et des démarches

envisagées ou engagées concernant la création éventuelle d'une déchetterie propriété de la commune d'Epalinges et gérée par du personnel communal.

Conformément à l'art. 70 de notre règlement, il demande que la réponse à cette interpellation lui soit transmise par écrit.

M. le Président remercie M. Mazyar YOSEFI et demande si au moins 5 conseillers soutiennent cette interpellation.

Plus de 5 conseillers la soutiennent, elle est donc transmise à la Municipalité qui y répondra par écrit.

- M. Gérard DEMIERRE remarque que les autorités de la commune d'Epalinges ont su, à plusieurs reprises, saisir les occasions qui se présentaient pour augmenter le nombre et les surfaces des propriétés communales. Il cite notamment l'acquisition, en 1979, du domaine de la Croix-Blanche et, plus récemment, du terrain de la paroisse catholique de St-Etienne contigu au collège de la Croix-Blanche. Ces achats ont été unanimement salués comme des opérations exemplaires. Il souhaite déposer une motion afin d'inviter les autorités communales à poursuivre cette politique d'investissements en examinant toutes les possibilités d'augmenter le patrimoine foncier communal. A titre d'exemple, il peut déjà proposer l'éventuelle acquisition d'une parcelle, sise en Marin, qui devrait être prochainement mise en vente.

L'augmentation des zones bâties est évidemment l'un des corollaires de la constante augmentation de la population palinzarde. Il devient, en effet, de plus en plus difficile de trouver à Epalinges, des terrains qui pourraient, à l'avenir, permettre des aménagements d'utilité publique ou la construction de bâtiments communaux. Compte tenu de cette évolution démographique, de la raréfaction évidente des terrains encore disponibles, il devient urgent de tout mettre en œuvre pour une politique d'investissement foncier devant permettre, à terme, la construction de bâtiments et l'aménagement d'espaces publics nécessaires pour répondre aux besoins de la collectivité (collèges, bâtiments administratifs, locaux, parcs publics, etc.).

Vu la bonne santé des finances communales et un excédent de recettes depuis plusieurs années, il lui semble opportun d'investir aujourd'hui. Cette politique d'investissements profitera aux générations futures dans la mesure où les biens-fonds non utilisés pour des réalisations d'utilité publique pourront, le cas échéant, être affectés à des programmes d'habitations. La réalisation de logements sur ces parcelles communales pourrait se concrétiser par l'octroi de droits de superficie ou de ventes à des partenaires institutionnels, comme ce fut le cas pour une partie des parcelles de la Croix-Blanche ou pour les premiers bâtiments de la Clé. Il ne fait aucun doute qu'un marché potentiel existe dans le domaine de la construction et que des partenaires se manifesteront.

Au vu de ce qui précède, et conformément à l'article 59 du règlement du Conseil communal, il dépose, au nom du groupe socialiste, une motion invitant la Municipalité à présenter une étude sur les possibilités d'augmenter le patrimoine foncier de la commune d'Epalinges, par l'acquisition, ces prochaines années, de parcelles sises dans différentes zones du territoire communal (zone d'utilités publiques, zones de plans spéciaux, aires forestières, zones de verdure, zones

industrielles et artisanales, zones urbaines, zones de locatifs, zones mixtes et zones agricoles) en proposant lorsque l'occasion se présente, d'acheter aux meilleures conditions possibles les terrains des propriétaires qui souhaitent vendre leur bien-fonds.

M. le Président remercie M. Gérard DEMIERRE et ouvre la discussion pour la prise en considération de cette motion.

La discussion n'est pas demandée, il passe au vote de la prise en considération de cette motion.

La motion de M. Gérard DEMIERRE est prise en considération par 29 oui, 28 non et 6 abstentions.

Au terme de cette séance relativement courte, le Président rappelle que la prochaine séance qui, elle, sera probablement plus longue, aura lieu à **19h15** dans cette salle ou éventuellement dans la grande salle. Il en discutera avec le greffe. Il remercie les conseillères et conseillers pour leur participation au Conseil et leur souhaite une bonne soirée.

Il clôt la séance à 21h15.

Epalinges, le 25 avril 2010

Le Président :

La Secrétaire-suppléante:

Erich DURST

Françoise Aubert